

# Églises en France : chefs-d'œuvre en grand péril

## Famille Chrétienne

ARTICLE | 18/09/2019 | Numéro 2175 | Par Anne-Laure d'Artigues

[Commenter](#) | [Imprimer](#) | [Classer](#)

En 2017, l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR) dressait, au terme d'une enquête de grande envergure, un état des lieux désolant de l'état du patrimoine religieux français. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il y a quelques années, un fragment de la croix de bronze du clocher de l'église Saint-Louis-en-l'Île, à Paris, se détachait pour finir sa course sur le parvis, à quelques mètres seulement du curé venu saluer ses fidèles à la sortie de la messe. En 2018, c'est un élément de la charpente de l'église Saint-Pierre, à Nersac (Charente) qui cédait, obligeant le maire à prendre un arrêté d'interdiction d'accès à l'édifice roman, pourtant monument historique depuis 1925.

Partout, en France, nos églises se meurent, faute d'entretien : quand ce ne sont pas les murs qui se lézardent, ce sont les plafonds qui s'effondrent ou les planchers qui s'écroulent. D'après une enquête réalisée par l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), une église française sur dix serait en « *état de grande souffrance* ». Parmi elles, cinq cents sont même déjà réduites à l'état de ruines. « *Au-delà du culturel, nos églises représentent un patrimoine culturel très important. Même les non-croyants sont attachés à ce patrimoine, vestige de notre passé judéo-chrétien*, indique Édouard de Lamaze, président de l'OPR. *Ces maisons font partie de leur histoire, comme une maison de famille. Mais cette maison de famille, aujourd'hui, est en péril.* » Cela ne semble d'ailleurs pas aller en s'arrangeant. Édouard de Lamaze considère en effet que, d'ici quinze ans, au moins une église française sur dix sera en ruine.

L'Observatoire du patrimoine religieux estime que, d'ici quinze ans, au moins une église française sur dix sera en ruine.

### « Nos communes sont exsangues »

Depuis la [loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905](#), les communes sont les (mal)heureuses propriétaires d'environ cinquante mille églises, trésors de notre patrimoine culturel. Cela fait donc plus de cent ans qu'il leur revient de financer leur entretien. Seulement voilà, « *nos communes sont exsangues* », indique le président de l'OPR. Le budget est serré, et l'on attend que les pierres tombent pour mettre en œuvre des travaux de restauration onéreux, plus souvent financés par de généreux donateurs et mécènes que par les communes elles-mêmes. « *La loi de 1905 et 1907 est à la fois un bien et un mal*, précise-t-il. *Le bien, c'est que le clergé a été déchargé de l'entretien de ces édifices. Le mal, c'est que ceux qui en sont chargés aujourd'hui n'ont pas les moyens d'entretenir ce patrimoine.* » Pas les moyens, vraiment ? Pour [Didier Rykner, directeur du site La Tribune de l'art](#), si la volonté politique semble « *inexistante* », il n'en reste pas moins qu'entretenir nos monuments est possible. « *On dit que le patrimoine coûte de l'argent, mais il nous en rapporte aussi*

*beaucoup, indique-t-il. Quand on dépense 7 ou 8 milliards d'euros pour les Jeux olympiques, qu'on ne vienne pas me dire que trouver de l'argent pour le patrimoine est difficile. »*

► □ **À LIRE AUSSI [Journées du patrimoine \(19-20 septembre\) : chefs-d'œuvre en péril](#)**

En 2017, Stéphane Bern, chargé d'une mission de sauvegarde du patrimoine par le chef de l'État, évoque une solution : **faire payer aux touristes leur entrée dans les cathédrales** qu'ils visitent, comme au musée. Une idée partagée par l'OPR, qui va même plus loin. « *Nous appelons à l'ouverture payante de la visite des églises, et pas seulement des cathédrales, explique son directeur. Cela donnerait quelques milliers d'euros aux maires pour pouvoir les entretenir. Si un prêtre peut louer son église pour un concert, pourquoi n'aurait-il pas le droit de faire payer des touristes ?* » Une solution pourtant bien loin de faire l'unanimité chez les catholiques français. Après la déclaration de Stéphane Bern, la Conférence des évêques de France s'était empressée d'invoquer l'article 17 de la loi de 1905, coupant court à toute discussion : « *La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques : elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.* »

### **Quelques pistes de financement**

Que faire, alors, pour mettre tout le monde d'accord ? Didier Rykner émet quelques pistes, comme l'augmentation de la taxe de séjour : « *Les touristes viennent aussi visiter notre pays pour son patrimoine, ce ne serait donc pas absurde d'augmenter cette taxe. L'augmenter de cinquante centimes par nuitée rapporterait 215 millions d'euros en plus par an !* » Autre piste, non négligeable : la Française des jeux. « *Le loto, à l'origine, a été créé pour l'art, rappelle Didier Rykner. 1,8 % de ses mises vont déjà aux sports. Si on fait la même chose, avec le même pourcentage, nous pourrions récupérer 257 millions d'euros pour notre patrimoine sur les 14,3 milliards de recettes de la Française des jeux.* »

Anne-Laure d'Artigues